

Les aides à l'installations

Vous souhaitez entreprendre : vous pouvez bénéficier d'aides importantes !!!

- Que vous démariez une activité ou que vous cherchiez à développer une activité existante, que celle-ci concerne l'artisanat, le commerce ou l'industrie, **vous pouvez bénéficier d'aides financières conséquentes sous certaines conditions.**
- Votre activité créé des emplois, vous bénéficiez également d'aides spécifiques.
- Ces mécanismes de financement, parfois compliqués, sont gérés par différents organismes, tous partenaires de la Communauté de Communes du Pays d'Argenton. N'hésitez pas à les contacter.

Quels type de financements :

- Des **aides directes** à l'entreprise : Prêts d'honneur, fonds de garantie, avances remboursables, etc. peuvent être accordées à l'entreprise.
- Des **aides à l'investissement immobilier**, limitées à 27% du montant HT peuvent également être obtenues.
- Des **aides au conseil**, dans le cadre d'études commandées par l'entreprise.

Attention, ces aides ne peuvent pas être rétroactives et doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier et d'une prise de contact avant tout début d'exécution.

D'autres partenariats :

- Ayant constaté les difficultés des entreprises dans différents domaines, la collectivité vous propose des réponses :
 - **Recherche de fonciers ou bâtiments disponibles** – Contact : Communauté de Communes.
 - **Recherche de Mains d'œuvres** – Contact : Communauté de Communes en partenariat avec l'ANPE
 - **Recherche de financements** – Contact : Organismes cités ci-après

Quelles aides ? qui les gère ?

Attention : Tous les dispositifs énumérés ci-dessous font l'objet d'attributions sous conditions, sur dossier, et ne sont pas toujours cumulables entre eux. Il vous appartient de contacter les organismes désignés pour évaluer les aides qui correspondent à votre projet. Les coordonnées des organismes cités sont données en fin de document.

AIDES DIRECTES :

- Pour faciliter l'**accès aux crédits bancaires** – Contact : INDRE INITIATIVE
 - Prêt à la création d'entreprise : jusqu'à 7 000 € sur 5 ans
 - Micro crédits PELS : 6 000 € à taux 0
 - Fond de garantie Indre Actif : jusqu'à 65 % de vos prêts garantis
- Pour **constituer ou compléter un apport personnel** – Contact : INDRE INITIATIVE
 - Prêts Indre initiative : jusqu'à 30 000 €
 - Avance EDEN : 6 000 € et exonération de charges sociales pendant 1 an
- En cas de **création d'emploi** : Fonds de revitalisation temporaires (non cumulables entre eux)
 - Fond « Barityne »
 - 4 500 € par emplois créés – contact : Groupe BPI
 - Fond « Berry tuft »
 - prêt constitué pour 1/3 à taux 0 et pour 2/3 à taux bonifié – contact : Groupe BEAULIEU
- Opération de **restructuration de l'Artisanat et du Commerce** (ORAC) - Contact : Pays Val de Creuse Val d'Anglin
 - 30% du montant HT de l'investissement, aide plafonnée à 10 000 €
- **CAP CREATION** – Contact : Conseil Régional du Centre
 - Le Conseil Régional du Centre, sous conditions, complète votre financement du même montant que vos fonds propres.
 - Cette aide est composée de 50% de subvention et de 50% de prêts à taux 0.
- **CAP EMPLOI** – Contact : Conseil Régional du Centre
 - Si vous créez plus de 5 emplois sur 3 ans, vous pouvez bénéficier d'une subvention supplémentaire.

AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER :

- Exonération pendant 5 ans de **Taxe Professionnelle** : Si création, extension ou décentralisation d'établissements industriels, de recherche, d'ingénierie (Part Communauté de Communes + Part Conseil Général) – Contact : Centre des impôts.
- Fond départemental d'**aide à l'innovation** : pour les entreprises éligibles aux aides de l'ANVAR – Contact : ADEI
- **CREATEM** – Contact : Conseil Régional du Centre
 - Pour les entreprises inscrites au Répertoire des métiers ou pour les commerces de première nécessité inscrits au Registre du Commerce
 - Cette aide est constituée pour moitié d'une avance remboursable sans intérêts, pour moitié d'une subvention d'investissement sur 50% du montant HT et plafonnée à 30 000 €.
- FREMA– Contact : Conseil Régional du Centre
 - **Modernisation et mise aux normes d'hygiène et sécurité** des entreprises artisanales (alimentaires et mécaniques, restauration, ayant au moins 3 ans d'existence)
 - Avance remboursable sans intérêt venant en complément d'un prêts bancaire.
- FDACI : bonification d'intérêt sous réserve de création d'emplois,
 - octroyées sous conditions, si votre projet est constitué sous forme de **crédit-bail** auprès d'un organisme financier (Banques)
 - Contact : Conseil Général de l'Indre
- DDR (**Dotation de développement Rural**) : sous conditions, pour projet immobilier.
 - Subvention de 20% du montant HT de l'opération
 - Contact : Préfecture de l'Indre
- FERI : Avance remboursable + subvention,
 - plafonné à 20% de l'immobilier et 4 570 € par emploi
 - Pour une **première implantation en région Centre avec création de plus de 10 emplois**
 - Pour un investissement supérieur à 3000 K€
 - Contact : Conseil Régional du Centre

- FNADT : Subvention sur l'**investissement immobilier** , étudiée au cas par cas,
 - Contact : Préfecture de l'Indre

- PAT: Subvention sur l'**investissement immobilier** ,
 - Investissement supérieur à 2 500 K€
 - Subvention limitée à 17% du montant HT et 7 622 € par emploi nouveau
 - Contact : Conseil Général de L'Indre

AIDES AU CONSEIL :

- ARACT Centre : **Amélioration des conditions de travail et de l'efficacité des entreprises.**
 - Interventions gratuites pour consultation, diagnostics, accompagnement de projets, conseils et évaluations.
 - Contact : ARACT Centre.

- FRAC : Fond régional d'**aide au Conseil.**
 - Pour les entreprises artisanales et les commerces de gros.
 - De 30 à 80% du coûts HT de l'étude, plafonné à 3 800 € pour les études inférieures à 5 jours et 7 500 € au delà.
 - Contact : Conseil Régional du Centre

VOS INTERLOCUTEURS :

le Conseil Régional L'ADEI, et la CCI ont mis en place un partenariat : Celui-ci, destiné à faciliter le montage de vos dossier, vous permet, en ne contactant que l'un de ces interlocuteurs, de déclencher l'ouverture de votre dossier dans les 3 établissements.

Conseil Régional du Centre

Direction du développement économique et de l'emploi

9, rue Pierre Lentin

45 041 ORLEANS CEDEX 4

Tél : 02 38 70 32 68

Fax : 02 38 70 32 97

develop-eco@regioncentre.fr

<http://www.regioncentre.fr>

Antenne locale du Conseil Régional :
Morgane GUILLERME – 02 54 60 44 84

Conseil Général de L'Indre / ADEI

Place Marcel DASSAULT

36 130 DEOLS

Tél : 02 54 35 50 60

Fax : 02 54 35 50 61

adei@objectifindre.com

<http://www.objectifindre.com>

Chambre de Commerce et d'Industrie

24, 26 place Gambetta

36 000 CHATEAUROUX

tél : 02 54 53 52 72

Communauté de Communes du Pays d'Argenton sur Creuse

BP 119

36 200 ARGENTON SUR CREUSE

Tél : 02 54 01 09 00

Fax : 02 54 01 09 08

Contact : David PERRIER – Directeur Général, en charge des dossiers économiques.

Mail : david.perrier@cc-argenton.fr

<http://www.cc-argenton.fr>

Délégation Régionale au commerce et à l'artisanat

Préfecture de la région Centre

181, rue de Bourgogne

45 042 ORELANS CEDEX

Tél : 02 38 81 46 10

Fax : 02 38 81 46 03

stephane.thomas@dacs.finance.gouv.fr

<http://www.centre.pref.gouv.fr>

ARACT Centre

Le Masséna

122 bis Feaubourg St Jean

45 000 ORLENAS

Tél : 02 38 42 20 60

Fax : 02 38 42 20 69

aract.centre@aract.fr

Préfecture de l'Indre

BP 583

36 019 CHATEAUROUX CEDEX

tél : 02 54 29 50 00

Fax : 02 54 34 10 08

Groupe BEAULIEU – Fond Berry Tuft

Christophe DULONG

06 73 48 40 00 / 02 54 29 15 42

christophe.dulong@berry-tuft.fr

Groupe BPI - Entreprise & Territoire – Fond Barytine

Gilles INGRAVIDI - Chef de projet

16 Rue Vivienne - 75002 PARIS

Tel : 01.55.35.77.18

gingravi@groupe-bpi.com

INDRE INITIATIVE

ZIAP – Place Marcel Dassault

36 130 DEOLS

Tél : 02 54 08 18 80

Fax : 02 54 08 18 81

indre.initiative@wanadoo.fr

<http://www.indre-initiative.com>

PAYS Val de Creuse-Val d'Anglin

Mme Nadège HOCHARD

11, rue de l'église

36 200 CELON

Tél : 02 54 25 35 80

contact@berry-vert.com

Chambre des métiers et de l'Artisanat

BP 296

36 006 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 80 09

contact@cm-indre.fr

ANPE

10, rue Paul Bert

36 200 ARGENTON SUR CREUSE

Tél : 02 54 24 07 28

Fax : 02 54 24 07 75

ADECO (Intérim)

4, rue de la Gare

36 200 ARGENTON SUR CREUSE

Tél : 02 54 01 14 13

MANPOWER (Intérim)

45, rue Jean Jacques Rousseau

36 200 ARGENTON SUR CREUSE

Tél : 02 54 24 61 00

Fax : 02 54 24 61 01

